

Fonctionnement de la juridiction Meldoise.

Sur le plan civil, vous trouverez la note complémentaire du PCA initial **(31 mars 2020)**

Sur le plan pénal je vous indique :

- pour les CRPC LIBRES, audiences du lundi matin :

Afin de limiter les demandes de renvoi peuvent désormais faites uniquement par mail, sans qu'il soit besoin d'une présence physique à l'audience.

Il convient donc, si vous avez un dossier qui vient prochainement, d'adresser **un mail par dossier** sollicitant le renvoi.

Ce mail doit être adressé aux trois adresses suivantes :

accueil.tj-meaux@justice.fr

greffe.crpc.tj-meaux@justice.fr

herve.tetier@justice.fr

En réponse le parquet communiquera, à chaque demande, la date de renvoi pour le dossier.

Attention, si aucun mail n'est envoyé, c'est la date devant le Tribunal Correctionnel qui trouvera application

- les actes d'appels ou demandes d'actes au cours de l'instruction peuvent être transmises par mail : accueil.tj-meaux@justice.fr

- à compter de lundi prochain et pour 15 jours le rythme des audiences pénales est modifié (anciennes vacations) :

CI les lundi 6, mercredi 8 et vendredi 10 avril puis mardi 14 et vendredi 17 avril à 13h30.

Pas de JU mais les renvois contradictoires seront toujours assurés (mardi 7, jeudi 9 et mercredi 15 et jeudi 16 avril à 13h30)

Par ailleurs vous trouverez également en pièce jointe un document établi par le centre pénitentiaire de MEAUX CHAUCONIN s'agissant de l'organisation des contacts téléphoniques entre les détenus et leurs avocats, les parloirs avocats étant maintenus.